

*Communiqué de presse*

Paris, le 24 mars 2017

## **Pour le maintien du remboursement total des médicaments Alzheimer**

**Alors que le déremboursement total des médicaments prescrits dans le cadre de la maladie d'Alzheimer est préconisé par la Haute Autorité de Santé, France Alzheimer et maladies apparentées réaffirme la gravité des conséquences d'une telle décision.**

En écho à la tribune<sup>1</sup> publiée mardi par de grandes sociétés françaises de neurologie, psychiatrie, gériatrie, et la Fédération des Centres Mémoire, dans l'attente de la décision de la ministre de la Santé et des Affaires sociales, France Alzheimer et maladies apparentées renouvelle son alerte, lancée à plusieurs reprises et exprime son regret de n'avoir jamais été reçue par Marisol Touraine, malgré de multiples sollicitations.

C'est dans l'unique objectif de défendre les intérêts des familles, et en toute indépendance, que France Alzheimer et maladies apparentées dénonce l'impact qu'aurait le déremboursement des médicaments sur l'ensemble du système de prise en soin de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.

La prescription des médicaments s'inscrit dans un plan global de soins. Alliée à d'autres modalités de prise en charge (thérapies non médicamenteuses), elle contribue à améliorer la qualité de vie de nombreux patients et de leurs proches. Le recours à ces traitements constitue une option à laquelle ils ont droit. Les en priver au terme d'un raisonnement comptable est inique.

Que savons-nous ? 900 000 personnes sont atteintes de la maladie en France et seules 50 % des personnes malades sont actuellement diagnostiquées. Sans espoir de thérapies médicamenteuses, une proportion plus grande encore rejettera la démarche du diagnostic, préalable indispensable à un parcours de soins coordonné et approprié (dispositifs d'aide et de soutien). La fin des prescriptions provoquerait inévitablement un affaiblissement du suivi médical régulier des patients et de leurs proches aidants pourtant indispensable.

En outre, le déremboursement entrainerait une iniquité entre les familles les plus aisées et les plus démunies. Compte tenu du reste à charge extrêmement élevé auquel sont confrontées les familles (plus de 1 200 euros/mois en moyenne), rares sont celles qui pourront, en sus de leurs dépenses actuelles, assumer les 30 euros mensuels équivalents au coût du traitement.

---

<sup>1</sup> Pierre Krolak-Salmon, professeur, neurologue et gériatre, vice-président de la Fédération Française des Centres Mémoire, Mathieu Ceccaldi, professeur, neurologue et président de la Fédération nationale des Centres Mémoire de Ressources et de Recherche ; Sandrine Andrieux, professeure, Société Française de Gérontologie et de Gériatrie, Bruno Brochet, professeur, Fédération Française de Neurologie ; Pierre Vandell, professeur, Société Française de Psycho-Gériatrie, [« Il faut préserver le remboursement intégral des médicaments », Libération, 20 mars 27](#)

## **La France seul pays européen à dérembourser ?**

Parce qu'ils sont conditionnés à la prise de médicaments, les essais cliniques seront en conséquence limités, avec pour résultat, une impossibilité pour une grande majorité de patients d'accéder aux thérapies innovantes. La France deviendrait ainsi le seul pays européen à ne pas rembourser les médicaments et compromettrait sa compétitivité nationale en matière de recherche. Pour toutes ces raisons, le déremboursement signe l'abandon des personnes malades et leurs familles.

Il est impensable de prendre une telle décision sans annoncer en contrepartie la mobilisation immédiate de moyens financiers conséquents pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées ou le développement de structures et dispositifs de prise en soin.

Le contraire témoignerait d'une profonde indifférence à l'égard des 3 millions de familles touchées par la maladie. A quelques jours de l'élection présidentielle, on peut douter de la capacité réelle du Gouvernement à proposer une alternative sérieuse aux familles.

### **France Alzheimer et maladies apparentées**

En France, 900 000 personnes sont atteintes par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, soit plus de 3 millions de personnes directement concernées en prenant compte leurs proches aidants.

Créée en 1985, France Alzheimer et maladies apparentées est la seule association nationale de familles reconnue d'utilité publique dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.

[www.francealzheimers.org](http://www.francealzheimers.org) - @FranceAlzheimer

## **Contacts presse :**

***Agnès Gorczyca***

***01 42 97 53 06 / 07 75 11 81 33***

***a.gorczyca@francealzheimers.org***

***Imad Taalabi***

***01 42 97 99 85***

***i.taalabi@francealzheimers.org***